

## QUELS FINANCEMENTS ?

L'A.R.S. finance le réseau A.P.I.C. et permet la gratuité, sous condition d'adhésion, des séquences de soins psychologiques.

Les séances d'accompagnement psychologique font l'objet d'une prise en charge financière appelée « acte dérogatoire ». Le financement d'un acte dérogatoire est réalisable, pour autant que le professionnel et le patient ont formalisé leur adhésion au réseau A.P.I.C.

Les actes dérogatoires sont au nombre de 5 séances par patient.)

## COMMENT NOUS JOINDRE ?

**Mme Rigaux Audrey**

06 01 39 83 15

**Mme Piloti Valérie**

06 11 60 57 83

**Coordinatrices du Réseau APIC**

GCS - MRSI

Réseau APIC

16 rue du Tour de l'eau.

38400 Saint Martin d'Hères.

Téléphone: 04 76 24 90 37

Mails : [reseau.apic@gmail.com](mailto:reseau.apic@gmail.com)

[secretariatapic@gmail.com](mailto:secretariatapic@gmail.com)

Site : [apic.gcsmr.si.fr](http://apic.gcsmr.si.fr)



**Accompagnement  
Psychologique Individuel et  
Collectif**  
pour les personnes atteintes  
de maladies  
neurodégénératives et  
neuromusculaires rares,  
leurs aidants naturels et  
leurs aidants professionnels.

## LES APPORTS D'APIC Pour les usagers

Favoriser votre accès à un soutien psychologique dédiés aux problématiques spécifiques de ces maladies et adapté à vos besoins.

Vous permettre d'être accompagné(e) sous la forme de consultations individuelles, de consultations familiales et/ou de groupes de paroles.

Vous assurer un accompagnement psychologique en cabinet ou à domicile, selon la liste d'attente.

Vous faire bénéficier, sous condition d'adhésion au réseau APIC, de gratuité de soins.

## LES APPORTS D'APIC Pour les psychologues

Améliorer l'expertise des professionnels.

Permettre aux professionnels de se former, d'échanger et de bénéficier des compétences de chacun.

Favoriser les échanges d'informations et permettre aux psychologues de participer à la prise en charge coordonnée du patient.

Faire partie d'un réseau spécialisé et permettre d'utiliser nos ressources consultatives, de soutien et de suivi à l'aide des psychologues coordinatrices.

Bénéficier, sous condition d'adhésion, de la mise en place d'actes dérogatoires pour le suivi de vos patients.

## POUR QUI ?

Le réseau est dédié aux personnes atteintes par une maladie neurologique rare, évolutive et invalidante générant un handicap moteur, ainsi qu'à leurs aidants naturels et professionnels, qui n'ont pas accès, pour des raisons diverses, à une ressource psychologique.

## PAR QUI ?

Deux psychologues coordinatrices qui animent et coordonnent le réseau, qui accueillent les demandes et orientent les personnes.

Le réseau de psychologues qui prennent en charge les patients.

## OU ?

Dans toute la région Rhône-Alpes.